



Passeport talent Famille accompagnante et divorce

Par Karimslaim

Bonjour,

Je possède un titre de séjour "Passeport Talent Salarié" et j'ai fait venir mon épouse au titre de "Passeport Talent - Famille Accompagnante". Après 7 mois en France, nous envisageons de divorcer (au Maroc car le mariage a eu lieu là-bas).

Est-ce que cela pourrait affecter ma demande éventuelle de naturalisation ?

Quelles sont les procédures à suivre en France après le divorce prononcé au Maroc ?

Je vous remercie pour vos réponses.